

Fort de Planoise - Réfection de la couverture des bâtiments

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 9 mai 1988, le Conseil Municipal s'est engagé sur la réalisation des travaux de réfection de la couverture des bâtiments du Fort de Planoise, pour un montant de 345 000 F TTC.

Une subvention de 73 450 F a été accordée par le Conseil Général le 22 mai 1989.

Il convient de rattacher cette subvention à l'opération afin de permettre la réalisation de travaux complémentaires nécessaires à l'utilisation du Fort notamment la construction de la passerelle d'accès aux salles de vente.

Le Conseil Municipal est invité à réaffecter le montant de la subvention (73 450 F) à l'opération de réfection du Fort de Planoise par l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant d'un crédit d'égal montant :

- en recettes au chapitre 904.9.1053.88004.33000 (Fort de Planoise - restructuration et aménagement),

- en dépenses au chapitre 904.9.232.88004.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.